



Fédération Haïtienne de Football

Rapport Financier  
Pour l'exercice clos le  
31 Décembre 2019

Mai 2020



**Nerette & Associés**  
Cabinet d'Experts Comptables

# FEDERATION HAITIENNE DE FOOTBALL

Rapport Financier pour  
L'Exercice clos le 31 Décembre 2019

Mai  
2020

## Sommaire

Rapport d'audit sur les états financiers .....	2
BILAN .....	4
ETAT DES REVENUS ET DEPENSES .....	5
Etat de l'évolution de la situation financière.....	6
Tableau d'amortissement .....	7
Notes Aux Etats Financiers .....	8

**FÉDÉRATION HAÏTIENNE DE FOOTBALL**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 Décembre 2019**  
**Rapport de l'auditeur Indépendant**

**Fédération Haïtienne de Football**  
**Rapport d'audit sur les états financiers**  
**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Nous avons procédé à l'audit financier et comptable des états financiers ci-joints de la Fédération Haïtienne de Football (FHF), une association à but non lucratif, pour la période terminée le 31 décembre 2019. Ces états financiers sur lesquels nous avons donné notre opinion sont le bilan, le flux de trésorerie, l'état des recettes et des dépenses pour l'année considérée.

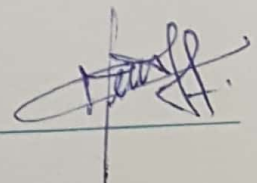
**Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la Fédération Haïtienne de Football (FHF) est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexées. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que définies par l'International Federation of Accountants (IFAC) à l'exception des limitations décrites ci après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.



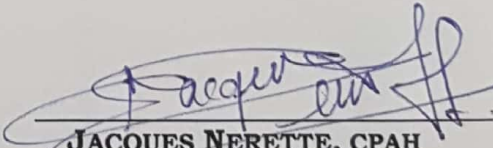
Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

### **Opinion avec réserve**

- (1) La Fédération ne paie pas et n'établit aucune provision pour acquitter ses redevances fiscales liées au paiement des salaires, primes, commissions, honoraires des consultants et cotisations patronales.
- (2) Le Stade Sylvio Cator appartenant à la Fédération n'est pas intégré au niveau de sa gestion dans la structure comptable de la Fédération. Faute de documentation suffisante, nous ne pouvons nous prononcer sur les revenus et les dépenses de ce Stade.
- (3) Nous n'avons pas été en mesure de valider le montant des honoraires consultants comptabilisé par la Fédération Haïtienne de Football s'élevant à Gdes 3 144 000. L'administration n'a pas été en mesure de mettre à notre disposition la documentation requise, notamment termes de référence et contrats, patente des consultants, devant catégoriser et justifier ces dépenses.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points évoqués ci-dessus, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Fédération Haïtienne de Football au 31 décembre 2019, du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables applicables en Haïti.



  
**JACQUES NERETTE, CPAH**  
**NERETTE ET ASSOCIES**



# Fédération Haïtienne de Football

**BILAN**  
Au 31 décembre 2019  
(Exprimé en gourdes haïtiennes)

<b>ACTIF</b>		
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Actif court terme</b>		
Encaisse		
Avances	Note 1	
	7,530,245	2,626,305
	1,660,895	-
<b>Total actif à court terme</b>	<b>9,191,140</b>	<b>2,626,305</b>
<b>Actif long terme</b>		
<b>Immobilisation</b>		
Matériel de bureau	7,460,946	6,825,438
Matériel électrique	640,383	450,172
Matériel informatique	1,775,014	835,876
Matériel roulant	2,273,874	1,635,937
Génératrice	4,371,883	4,211,500
Terrain et Immeuble	Note 2	
	620,830,097	620,830,097
Eau Potable & Installation	4,475,069	4,475,069
Equipement Sportif	3,116,601	1,995,482
Amortissement cumulé	(493,480,902)	(483,048,645)
<b>Total immobilisation</b>	<b>151,462,964</b>	<b>158,210,926</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>160,654,104</b>	<b>160,837,231</b>
<b>PASSIF ET FOND PROPRE</b>		
<b>Passif court terme</b>		
Découvert Bancaire	-	183,972
Frais de Souscription à Payer	-	1,750,057
Compte à payer	6,624,000	-
Salaire à Payer	Note 3	
	7,787,825	16,419,000
Electricité à Payer	7,624,320	7,624,320
<b>Total passif à court terme</b>	<b>22,036,145</b>	<b>25,977,349</b>

**Fonds propres**

Fonds au début		134,859,882	201,594,473
Résultat de la période		3,758,076	(16,734,591)
Redressement de l'exercice		-	(50,000,000)
<b>Fonds au 31 Décembre 2019</b>	<b>Note 4</b>	<b>138,617,959</b>	<b>134,859,882</b>

<b>TOTAL PASSIF &amp; FONDS PROPRES</b>		<b>160,654,104</b>	<b>160,837,231</b>
---	--	--------------------	--------------------

*Jacques Nérette*  
**Jacques Nérette**  
Nif : 003-056-670-4  
Comptable Professionnel Agré



*Yves Jean Bart*  
**Yves Jean Bart**  
Nif: 003-169-073-2  
Président de la Fédération



# Fédération Haïtienne de Football

## ETAT DES REVENUS ET DEPENSES

Pour l'exercice terminant le 31 Décembre 2019

(Exprimé en gourdes haïtiennes)

	Note	2019	2018
<b>Subventions &amp; Revenus</b>			
Subvention de la FIFA	Note 5	300,088,459	170,954,169
Subvention de L'ETAT Haïtien	Note 6	113,382,092	48,391,249
Autres Revenus & Subventions	Note 7	16,021,274	12,247,792
Droit de TV	Note 8	3,114,000	4,180,200
<b>Total Subventions &amp; Revenus</b>		<b>432,605,825</b>	<b>235,773,410</b>

### UTILISATIONS

Salaires	Note 9	70,902,540	53,748,293
Honoraires	Note 10	7,590,368	5,439,824
Transports & Voyages	Note 11	88,613,107	51,738,703
Perdiems & Primes	Note 12	83,053,597	34,910,157
Hébergement et nourriture	Note 13	52,929,882	25,457,116
Carburant et lubrifiant	Note 14	2,309,780	1,470,739
Subventions aux Clubs	Note 15	15,227,721	11,435,962
Entretien & réparation	Note 16	53,902,987	11,023,794
Frais Généraux	Note 17	12,738,787	11,313,346
Frais de Fonctionnement	Note 18	2,648,688	3,123,095
Electricité		-	-
Frais d'entrainement	Note 19	23,402,943	11,979,707
Autres Dépenses	Note 20	5,095,092	6,369,661
Frais de Souscription		-	1,750,057
Amende et Pénalité		-	12,869,051
Amortissement		10,432,257	9,878,496
<b>Total d'utilisations</b>		<b>428,847,748</b>	<b>252,508,001</b>

### RESULTAT DE LA PERIODE

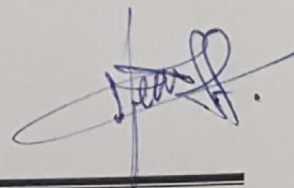
3,758,076

(16,734,591)



**Etat de l'évolution de la situation financière**  
**Pour l'exercice terminé le 31 Décembre 2019**  
**(Exprimé en gourdes haïtiennes)**

	2019	2018
<b>Résultat de la période</b>	<b>3,758,076</b>	<b>(16,734,591)</b>
Amortissement de l'exercice	10,432,257	9,878,496
<b>Activités d'exploitation</b>		
Diminution compte à recevoir	-	50,000,000
Augmentation avance sur Salaires	(1,660,895)	705,231
Diminution découvert de Banque	(183,972)	51,358
Diminution Souscription à Payer	(1,750,057)	1,750,057
Augmentation Compte à Payer	6,624,000	(1,726,595)
Diminution Salaire à Payer	(8,631,175)	6,293,030
Electricité à Payer	-	(1,628,255)
<b>Total des activités d'exploitation</b>	<b>8,588,234</b>	<b>48,588,731</b>
<b>Activité hors Bilan</b>	<b>-</b>	<b>(50,000,000)</b>
<b>Activités d'investissement</b>	<b>(3,684,295)</b>	<b>(3,417,331)</b>
<b>Solde l'encaisse au début</b>	<b>2,626,305</b>	<b>7,454,905</b>
<b>Solde l'encaisse à la fin</b>	<b>7,530,245</b>	<b>2,626,305</b>



**FEDERATION HAITIENNE DE FOOTBALL**  
**Tableau d'amortissement**

*Pour l'exercice terminé le 31 Décembre 2019*

	Valeur à		Taux	Amortissement	Total Amort	Amor-Cumm
	Valeur Début	Augmentation				
Matériel de bureau	6,592,328	635,508	20%	127,102	127,102	6,981,425
Matériel électrique	399,369	190,211	10%	19,021	19,021	300,343
Matériel informatique	335,876	939,138	20%	187,828	187,828	523,704
Matériel roulant	998,000	637,937	20%	127,587	127,587	1,125,587
Génératrice	4,211,500	160,383	13%	20,048	20,048	4,231,548
Immeuble	106,746,785		5%	5,337,339	5,337,339	48,298,713
Stade sylvio cator	477,078,063		5%	3,854,166	3,854,166	430,165,854
Terrain	37,000,000			-	-	-
Eau potable & Installation	4,475,069	-	10%	447,507	447,507	1,342,521
Equipement Sportif	1,995,482	1,121,119	10%	311,660	311,660	511,208
<b>Total</b>	<b>637,836,990</b>	<b>3,684,295</b>		<b>10,432,257</b>	<b>10,432,257</b>	<b>493,480,902</b>

**FÉDÉRATION HAÏTIENNE DE FOOTBALL**  
**Notes Aux Etats Financiers**  
**31 DECEMBRE 2019**

**NATURE DES ACTIVITES**

La Fédération Haïtienne de Football (FHF) est une organisation privée de type associatif fondée le 12 Avril 1904, ayant son siège social au ranch de la Croix des Bouquets, commune de la Croix des Bouquets. Elle est membre de la FIFA, de la CONCACAF et de la CAFUNION.

Le but principal de la FHF est de promouvoir la pratique du football, le contrôler et le réglementer sur tout le territoire haïtien et d'organiser les compétitions de football sous toutes ses formes, en définissant les compétences concédées aux différentes ligues qui la composent.

Le financement de ses activités et des coûts de fonctionnement du siège social provient essentiellement des subventions de la Fédération Internationale de Football (FIFA) à travers le fonds Foward et autres fonds, de l'Etat Haïtien à travers différents mécanismes de support, des sponsors et de particuliers.

Durant l'exercice 2018, la FHF a été dirigée par un Président élu et un Secrétaire Général coiffant différents comités.

**Principes Comptables**

Les états financiers ci-joints sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus en Haïti et la méthode de comptabilité d'exercice. Conformément à cette méthode comptable, les revenus sont constatés dans la période où ils sont gagnés et les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. Toutes les recettes et les dépenses qui sont applicables à des périodes futures, ont été présentées comme différée ou prépayée dans les états financiers annexés.

**Enregistrement des revenus**

La Fédération Haïtienne de Football (FHF) signe des conventions avec plusieurs bailleurs, avec des clauses parfois restrictives ou un temps de décaissement s'étalant sur deux exercices. Les contributions ou subventions sont comptabilisées lors de la réception des fonds ou de la notification de l'engagement du bailleur. Les contributions comportant des conditions exclusives imposées par le donateur ont présentées comme des augmentations de l'actif net non affecté si les restrictions expirent au cours de l'exercice dans lequel les subventions sont comptabilisées.

Tous les autres contributions ayant des clauses restrictives sont présentées comme des augmentations de l'actif net temporairement ou définitivement affectés en fonction de la nature des restrictions. Lorsqu'une restriction expire, l'actif net des biens affectés temporaires est classé à l'actif net nont affecté

### Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir contiennent des promesses de dons supportées par des engagements écrits ou signés par les parties, des sommes dues par les clubs ou des avances faites à des tiers dans le cadre de ses activités. La Fédération estime que pour la période sous audit que tous ces comptes à recevoir seront recouverts et qu'il n'y a pas lieu de prendre de provision pour mauvaise créance.

### Provision pour mauvaise créance

La FHF utilise une provision pour déterminer la valeur nette des comptes à recevoir. La provision est fondée sur l'expérience et l'analyse de la gestion de promesses spécifiques faites de l'exercice précédent. Aucune provision n'a été nécessaire en raison de la nature et de la conduite des engagements contractuels établis au 31 décembre 2019.

### Immobilisations

La politique de FHF a capitalisé les dépenses portant sur la propriété et de l'équipement dépassant de 1,500 USD. Les valeurs moindres sont passées en charges. Les immobilisations corporelles achetées sont capitalisées au coût. Les immobilisations corporelles recues en dons sont comptabilisées à titre de contributions à leur juste valeur marchande estimative quand les factures ne sont pas disponibles. Ces dons sont comptabilisés comme contributions non affectées si le donateur ne conditionne ces dons à des fins spécifiques. Les biens donnés avec restrictions explicites quant à leurs utilisations et les contributions en espèces qui doivent être utilisées pour acquérir des biens et l'équipement sont comptabilisés comme des contributions restreintes. L'Organisation reclasse l'actif net affecté temporairement à actifs nets non affectés suivant les dispositions contractuelles. Les immobilisations corporelles sont amortis selon la méthode linéaire suivant le barème proposé par le Code Fiscal :

Équipement électrique	20%
Améliorations locatives	20%
Matériel Roulant	20%
Génératrice	12.50%
Matériel informatique	20%
Matériel de bureau	20%
Immeubles	5%

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse comprend les dépôts courus, les comptes courants libellés en gourdes ou en dollars, les comptes d'épargne.

### **Conversion des devises étrangères**

La monnaie fonctionnelle de la Fédération Haïtienne de Football est la gourde haïtienne (HTG). Par conséquent, les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangères sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change en vigueur en fin d'année. Les revenus et les charges autres que l'amortissement sont convertis au taux d'origine ou au taux de change moyen si le taux d'origine ne peut être retracé. La FHF ne comptabilise pas dans l'état des résultats les gains et les pertes découlant de ces opérations. Les transactions effectuées en dollars américains sont convertis au taux de change moyen en vigueur à la date de la transaction. Le taux de change moyen de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 était de 77 gourdes haïtiennes et celui de 2019 était de 91.8658 gourdes haïtiennes pour un dollar. Le taux de change officiel publié par la Banque de la République d'Haïti, la Banque centrale d'Haïti, en date du 31 Décembre 2018 était 78.2951 gourdes haïtiennes et celui au 31 Décembre 2019 était 91.8658 gourdes haïtiennes pour un dollar.

### **Actif Net**

L'actif net, les revenus/gains et les dépenses de la Fédération sont classés comme temporairement restreinte et sans restriction suivant l'existence ou l'absence de restrictions imposées par les donateurs. Ces classifications sont définies comme suit:

L'actif net temporairement restreint contient des restrictions imposées par les donateurs qui permettent à la FHF d'utiliser ou dépenser les biens donnés uniquement pour un but spécifié. Il pourra être classé autrement si le temps prévu s'est écoulé ou par une action de la FHF.

Les bailleurs de fonds ne limitent pas les actifs nets non affectés, où les restrictions imposées par les donateurs ont expiré.

A la fin de l'exercice, il existe une probabilité que les fonds seront dépensés parmi les fonds affectés reçus au cours de l'exercice. Afin de s'assurer que ces fonds ne sont pas transférés à l'actif net, les revenus reportés sont comptabilisés.

Pour tous les programmes dont les fonds sont différés, les revenus égalent les dépenses et il n'existe pas de fonds non dépensés à la fin de l'exercice. Le revenu en excédent des frais, le cas échéant, sera reconnu comme le solde du fonds pour l'année.

## **Charges de fonctionnement**

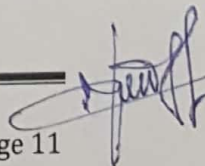
FASB ASC958-205-55, non-entités à but lucratif -Présentation des états financiers- Lignes directrices de mise en œuvre et Illustrations(anciennementSFAS No.117) exige la présentation par les classifications fonctionnelles. Les dépenses des services de programme doivent être présentées séparément des dépenses de soutien de l'activité. Les activités de soutien de la FHF sont effectuées par des bailleurs sous la rubrique « Support Institutionnel ».La direction estime que l'ensemble des activités de l'Organisation ont liées à des programmes.

## **Exonération fiscale**

Le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié le FASB ASC 740-10-50, Impôts sur les bénéfices (anciennement FIN 48, Comptabilisation des incertitudes liées aux impôts sur les bénéfices), qui exige que les entités présentent des positions connues ou anticipées de l'incertitude de l'impôt sur le revenu. En tant qu'organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi haïtienne, la Fédération Haïtienne de Football est exonérée d'impôts sur le revenu , n'acquitte pas la Taxe sur le Chiffre d'Affaire (TCA), et en tant qu' organisme reconnu d'utilité publique ne paie pas la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB). Cependant, elle se doit d'effectuer des prélèvements sur les salaires, commissions, primes et acquitter les taxes parafiscales ainsi que les cotisations patronales.Ces exigences légales ne sont pas encore remplies par la Fédération.

## **Facture d'électricité.**

La Fédération ne détient aucun accord de subvention ou un accord quelconque avec la Direction de l'EDH ou avec les autorités étatiques portant sur des avantages ou un traitement particulier au niveau de la facturation de sa consommation d'énergie. Sur une base gracieuse, des aménagements peuvent être faits par l'EDH mais ces facilités ne rentrent pas dans un cadre global ou dans un plan quelconque de support au football. En 2018 et 2019, les factures n'ont pas été reçues à la Fédération sans qu'on puisse justifier qu'il y a eu abandon de créance ou absence de facturation.



**Note 1**

<b>Encaisse</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Petite Caisse usd500 @ 91.8658Gdes	46,000	38,500
SogebankGdes	1,957,432	250,337
Sogebank7785 usd 52310.60 @ 91.8658	4,805,555	160,266
Sogebank 5136usd 7717.47@ 91.8658	708,972	-
SogebankGdes	12,286	79,079
UNIBANK Usd	-	2,096,430
UNIBANK 1986 Usd	-	1,693
<b>Total de l'Encaisse</b>	<b>7,530,245</b>	<b>2,626,305</b>

**Note 2****Terrain et immeubles**

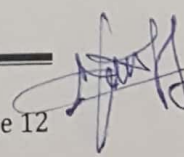
Cette rubrique regroupe essentiellement :

- Une propriété fonds et bâtisses, entièrement clôturée, d'une superficie de cinq (5) hectares de terre, abritant six (6) immeubles de vocation différentes, quatre (4) terrains de jeu,
- Le stade Sylvio Cator qui n'a pas une valeur marchande immédiate mais dont le coût de remplacement tourne autour de 10 000 000 dollars. Construit en 1951 et homologué par la FIFA, il a été l'objet de travaux importants en 2012 sans toutefois répondre totalement aux normes internationales actuelles sur l'implantation et la gestion des stades. Cette rubrique regroupe essentiellement :

Terrain clôturé	37 000 000
Bâtiments	106 751 785
Aménagement Stade Sylvio Cator	477 078 312
<b>Total terrain et immeubles</b>	<b><u>620 830 097</u></b>

**Note 3**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Salaire à Payer</b>		
Salaire à Payer	7,787,825	-
Amende & Pénalité	-	10,241,000
Frais de Procédure	-	1,558,000
Salaire entraîneur	-	4,620,000
<b>Total Salaire à Payer</b>	<b>7,787,825</b>	<b>16,419,000</b>



**Note 4**

<b>Fonds de l'association</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Fonds au début	134,859,882	201,594,473
Résultat de la Période	3,758,076	(16,734,591)
+/- Redressement exercice Antérieur		(50,000,000)
<b>Fonds au 31 Décembre 2019</b>	<b>138,617,959</b>	<b>134,859,882</b>

**Note 5**

La subvention de la FIFA est constituée par le programme FORWARD ci-devant FAP d'une enveloppe globale de Usd 1,767,438 et du support de la CONCACAF pour Usd 249,306.46 pour l'année 2018.

<b>Subvention FIFA</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Versement FAP USD	259,623,516	133,022,643
Win In Concacaf USD	40,464,943	37,931,526
<b>Total Subvention FIFA</b>	<b>300,088,459</b>	<b>170,954,169</b>

**Note 6****Subvention de L'ETAT Haïtien**

Sur requête de support financier, l'Etat haïtien à travers le Ministère de l'Economie et des Finances, sur une base discrétionnaire, et à travers différents mécanismes, a accordé sous forme de subvention les montants suivants :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
L'Etat Haïtien	100,780,488	20,000,000
Ambassade Haïti aux USA	12,501,604.00	6,000,000
CSPJ	100,000.00	5,000,000
L'état Haïtien	-	17,391,249
<b>TOTAL</b>	<b>113,382,092</b>	<b>48,391,249</b>

**Note 7**

Il s'agit des rentrées réalisées dans le cadre de services ou de frais liés au statut de membre affilié tels que les droits de licence ou des revenus provenant de la location du stade.

<b>Autres Revenus &amp; Subventions</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Divers	-	564,951
Autres Subventions	1,084,647	1,511,421
Boa Miami	702,736	8,688,533
Publicidad	9,025,000	1,482,887
Tropic SA	3,669,243	-
Sponsoring	920,000	-
Revenus membres	104,048	-
	515,600	-



**Total autres Revenus & Subventions**

16,021,274

12,247,792

Le droit de TV c'est un contrat entre la Fédération Haïtienne de Football et Canal + afin de faire la retransmission des matches du championnat national.

**Note 8**

2019

2018

**Droit de TV**

3,114,000

4,180,200

**Note 9**

2019

2018

**Salaires**

Personnel Régulier

14,082,194

10,347,148

Personnel Contractuel

22,927,188

20,448,830

Personnel de Soutien

6,176,401

2,485,000

Salaires Entraîneurs

27,716,758

20,467,315

**Total Salaires**

70,902,540

53,748,293

**Note 10**

2019

2018

**Honoraires**

Audit Externe

568,750

888,800

Entraîneurs

3,499,412

355,198

Consultants

3,144,201

208,000

Services Légaux

10,666

250,000

Honoraires Traducteur

72,088

18,000

Broker

14,000

64,920

Médecin

92,750

944,805

Expert en Communication

38,500

584,533

Expert en Marketing

150,000

1,326,000

Société de Sécurité

-

799,568

**Total Honoraires**

7,590,368

5,439,824

**Note 11**

2019

2018

**Transports & Voyages**

Location de véhicules

2,403,474

2,351,665

Taxi externe

447,773

1,400,607

Transports bus

4,260,132

8,625,863

Subv. remb. Transports

912,481

444,020

Billets avion

56,865,429

26,332,795

Visas &amp; autres doc. de voyage

6,636,391

5,663,263

Taxes Frontalières

153,940

148,958

Autres frais de transp. &amp; voyag

16,933,486

6,771,531

**Total Transports & Voyages**

88,613,107

51,738,703

**Note 12**

	2019	2018
<b>Perdiems &amp; Primes</b>		
Perdiem Officiels	4,580,600	3,025,603
Perdiems Joueurs & Encadreur	10,631,071	15,800,886
Perdiems Arbitres	7,128,395	3,810,049
Perdiem Commissaires	933,515	905,631
Perdiems Cadres de la FHF	941,758	1,010,822
Journaliste	509,240	28,500
Organisateurs champ	3,297,930	668,693
Primes de matches	55,031,088	9,659,973
<b>Total Perdiems &amp; Primes</b>	<b>83,053,597</b>	<b>34,910,157</b>

**Note 13**

	2019	2018
<b>Hébergement et nourriture</b>		
Hébergement Hôtel	3,023,600	10,089,809
Frais de repas extérieur	30,129,937	250,513
Achat de nourriture	597,897	165,938
Achat de boissons	102,886	1,689,110
Matériels & Ustensiles de cuisine	131,990	586,569
Propane pour la cuisine	1,031,605	475,025
Achat de produits alimentaires	267,958	8,887,761
Autres frais Heb & nourriture	1,180,383	3,274,992
Hébergement et nourriture Autres	16,463,626	37,400
<b>Total Hébergement et nourriture</b>	<b>52,929,882</b>	<b>25,457,116</b>

**Note 14**

	2019	2018
<b>Carburant et lubrifiant</b>		
Génératrice	1,965,273	1,096,450
Véhicules	344,507	374,289
<b>Total carburant et lubrifiant</b>	<b>2,309,780</b>	<b>1,470,739</b>

**Note 15**

	2019	2018
Subventions aux Clubs	14,942,188	11,274,852
Subventions aux écoles	285,534	161,110
<b>Total Subventions</b>	<b>15,227,721</b>	<b>11,435,962</b>

**Note 16**

	2019	2018
<b>Entretien &amp; Réparation</b>		
Immeubles	1,293,975	2,725,121
Terrains de football	47,051,242	564,394
Entretien & réparation Véhicule	387,459	1,435,561
Matériels électriques	86,119	1,333,198
Aménagement et nettoyage	1,465,052	4,962,270
Entretien & réparation	3,619,139	3,250
<b>Total Entretien &amp; réparation</b>	<b>53,902,987</b>	<b>11,023,794</b>

<b>Note 17</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Frais Généraux</b>		
Loyer	1,227,076	2,183,274
Matériel/Logiciel Informatique	170,027	212,082
Communication & Internet	1,038,021	771,484
Frais postales et Exp. Courrier	18,836	17,405
Fourniture de Bureau	617,529	482,639
Eau & Electricité	-	73,256
Procédures douanières	2,522,368	1,351,473
Frais d'émission pièces légales	16,000	88,813
Frais & Charges Bancaires	1,437,209	562,106
Frais de production de licences	48,888	72,500
Publicité / Promotion	3,300,882	3,876,015
Frais de documentation	162,526	131,296
Divers	235,367	272,879
Formation	-	1,133,973
Fournitures Scolaires	1,944,059	84,154
<b>Total Frais Généraux</b>	<b>12,738,787</b>	<b>11,313,346</b>

<b>Note 18</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Frais de fonctionnement	2,648,688	3,123,095

<b>Note 19</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Frais d'entraînement</b>		
Eau Traitée	99,503	191,878
Glace	69,800	64,213
Transport	26,500	173,300
Frais aux Entraîneurs	20,125	783,401
Frais Médicaux	6,173,822	2,117,931
Produits alimentaires spécifique	334,790	1,895,436
Lessives spécifiques	112,294	89,304
Equipements Sports & Uniforme	13,823,860	5,424,745
Préparation Sélection	2,742,250	968,578
Frais d'entraînement	-	270,923
<b>Total Frais d'entraînement</b>	<b>23,402,943</b>	<b>11,979,707</b>

**Note 20****2019****2018****Autres Dépenses**

Droit TV	1,360,000	979,500
Billets d'entrée au Stade	-	59,400
Equipement informatique U20	-	538,880
Frais de Service rendu	-	848,009
Cadeaux & Dons	1,593,419	2,595,776
Frais d'organisation événements	1,007,821	600,983
Trophées	663,102	256,372
Animations culturelles	470,750	490,740
<b>Total autres Dépenses</b>	<b>5,095,092</b>	<b>6,369,661</b>

\*\*\*\*\*

